

Entraide Jeunesse Québec

États financiers au 31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 12



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux administrateurs de
Entraide Jeunesse Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Entraide Jeunesse Québec (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et de campagnes de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et de campagnes de financement, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 31 mars 2021 et 2020, et de l'actif net aux 1er avril 2020 et 2019 et aux 31 mars 2021 et 2020.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Québec
Le 31 mai 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A114466

Entraide Jeunesse Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions et contributions		
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale	133 195	132 706
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches		
Fonctionnement	60 000	60 000
Fonds Inclusion	50 004	49 996
Fonds d'urgence pour l'appui communautaire	7 900	
Gouvernement du Canada – Subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs	6 601	
Député	500	500
Animations	12 479	18 294
Dons	30 227	26 600
Campagnes de financement	612	3 217
Intérêts	129	989
Autres	257	254
	<u>301 904</u>	<u>292 556</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	244 864	264 608
Frais de déplacement et de représentation	267	8 173
Charges locatives	18 632	17 876
Frais liés à la vie associative et démocratique	2 679	4 637
Entretien et réparations	4 183	4 204
Honoraires professionnels	3 271	2 963
Fournitures et frais de bureau	3 961	5 347
Télécommunications	2 881	2 808
Énergie	922	1 240
Assurances	113	74
Formation	1 042	4 755
Planification stratégique		1 080
Frais des campagnes de financement		1 971
Amortissement des immobilisations corporelles	2 249	2 377
	<u>285 064</u>	<u>322 113</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>16 840</u>	<u>(29 557)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Entraide Jeunesse Québec

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>		<u>2020</u>
	<u>Investi en immobilisations corporelles</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Solde au début	8 494	67 133	105 184
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 249)	19 089	(29 557)
Investissement net en immobilisations corporelles	1 322	(1 322)	
Solde à la fin	<u>7 567</u>	<u>84 900</u>	<u>92 467</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Entraide Jeunesse Québec
Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	16 840	(29 557)
Élément hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 249</u>	<u>2 377</u>
	<u>19 089</u>	<u>(27 180)</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(19 252)	5 039
Frais payés d'avance	421	(432)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(35 311)	41 652
Apports reportés	<u>7 905</u>	<u>2 550</u>
	<u>(46 237)</u>	<u>48 809</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(27 148)	21 629
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 322)</u>	<u>(1 250)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(28 470)	20 379
Encaisse au début	<u>129 909</u>	<u>109 530</u>
Encaisse à la fin	<u><u>101 439</u></u>	<u><u>129 909</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Entraide Jeunesse Québec

Situation financière

au 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	101 439	129 909
Comptes clients et autres créances (note 3)	25 708	6 456
Frais payés d'avance	1 138	1 559
	<u>128 285</u>	<u>137 924</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	7 567	8 494
	<u>135 852</u>	<u>146 418</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 5)	32 930	68 241
Apports reportés	10 455	2 550
	<u>43 385</u>	<u>70 791</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	7 567	8 494
Non affecté	84 900	67 133
	<u>92 467</u>	<u>75 627</u>
	<u>135 852</u>	<u>146 418</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administratrice

Administratrice

Entraide Jeunesse Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est exempt d'impôt. Son objectif est d'offrir du soutien et des activités de prévention aux jeunes âgés de 12 à 25 ans afin qu'ils développent des habiletés personnelles leur permettant d'accroître leur autonomie.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes du solde de l'actif net.

Les contributions sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les produits d'animations sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Entraide Jeunesse Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Mobilier et agencements	20 %
Équipement informatique	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2021	2020
	\$	\$
Comptes clients et autres	15 253	6 456
Subvention à recevoir	10 455	
	<u>25 708</u>	<u>6 456</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	2021	2020
	\$	\$	\$		Valeur comptable nette
				\$	\$
Mobilier et agencements	16 947	12 451	4 496		5 624
Équipement informatique	18 038	14 967	3 071		2 870
	<u>34 985</u>	<u>27 418</u>	<u>7 567</u>		<u>8 494</u>

Entraide Jeunesse Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

5 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 553	36 733
Salaires et vacances à payer	14 228	20 720
Sommes à remettre à l'État	13 149	10 788
	<u>32 930</u>	<u>68 241</u>

6 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en juin 2023, à verser une somme de 41 937 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices s'élèvent à 18 107 \$ en 2022, à 18 767 \$ en 2023 et à 5 063 \$ en 2024.

7 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.